

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°638 - ÉDITION DU 07 AVRIL 2023



Remise Label féminin bronze
2022-2025 à Montmorency,
stade Delacoste.
Club : Montmorency FC



Remise Label féminin bronze
2022-2025 hier soir à Asnières
sur Oise, stade Delacoste.
Club : Olympique Viarmes
Asnières



Le Dvof avec Knetpartage



Ermont, Sarcelles, Cergy, trio gagnant !

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2022 2023 le « Festival Foot U 13 Pitch » une manifestation qui vise à associer l'éducatif au sportif dans un esprit festival.



Le weekend dernier à Jouy le Moutier se déroulait la finale départementale avec 16 équipes chez les garçons et 8 chez les filles.

Futnet : 1er Challenge Départemental



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Comité d'Appel chargé des affaires courantes
- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



CDOS
VAL-D'OISE



Gourman Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 4 avril 2023

AS ÉCLAIR DE PUISEUX / ESM LE THILLAY 2 Seniors D4.C - 05/02/2023

Appel du Club de l'AS ECLAIR DE PUISEUX de la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20/02/2023 ayant décidé de donner résultat acquis sur le terrain au motif que la réclamation a été reçue le 16/02/2023, réclamation irrecevable sur la forme, car elle ne respecte pas le délai de 48 heures.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BASTOS – ESCROIGNARD
MM. BOISDENGHEN – PODAN MAVOUNZY – VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour ECLAIR DE PUISEUX

Monsieur le représentant du Président Pascal Pézière

Pour ESM LE THILLAY

Monsieur le Président ou son représentant absence non excusée
Le responsable de l'équipe absence non excusée amende 35€

Pour le corps arbitral

Monsieur l'arbitre officiel NANAH Bilal

Considérant que :

- Le match susvisé s'est effectivement joué le 5 février 2023, le calendrier prévoyant que ce même jour l'équipe Séniors 1 du Thillay ESM rencontrait à domicile l'équipe de Menucourt
- C'est cette situation calendaire qui a amené l'équipe de l'Eclair de Puisseux à ne pas poser de réserve d'avant match, considérant que des joueurs de l'équipe 1 du Thillay peuvent règlementairement jouer avec l'équipe 2 si l'équipe supérieure joue le même jour.
- La Commission des Calendriers et Organisation des Compétitions a décidé dans son PV du 14/02/2023 de déclarer le match « Thillay 1 / Menucourt 2 du 05/02/2023 comme forfait pour le Thillay, la feuille de match précisant l'absence de joueur du club accueil
- L'Eclair de Puisseux, prenant connaissance de cette information, publiée le 16/02, a le même jour envoyé un mail officiel pour porter réclamation.



Sur la forme quant au délai :

Le Comité d'Appel rappelle que l'article 30 bis et 30.12 du RS précise que le délai de 48 heures est « ouvrable suivant le match ».

Le représentant de l'Eclair de Puiseux souligne qu'il n'avait pas connaissance de ce forfait, le privant d'une chance de porter réclamation dans ce délai, et que c'est l'information via le PV 16/02 qui doit être retenue à défaut du site Internet indiquant le match de l'équipe 1 du Thillay le 05/02/2023.

Que cette précision « suivant le match » doit être en l'espèce interprétée largement, pour permettre à un club intéressé de défendre un droit

Le Comité d'Appel considère donc que sur la forme du délai, la réclamation est recevable

Sur la forme quant au respect de la formulation :

Le Comité d'Appel considère que la réclamation envoyée ne mentionne pas le grief précis opposé à l'adversaire et ne correspond pas aux articles du Règlement, ce qui empêche le présent comité d'appel d'instruire sur le fond

Par ailleurs, il est rappelé que la réclamation n'attribue pas les points du match au club réclamant, et donne match perdu par pénalité au club fautif.

- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance par substitution de motif

Impute les frais d'appel de 64€ à Eclair de Puiseux

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition MARDI 4 avril à 19h00

PROCÉDURE D'URGENCE

Finales Laura Dupuis U15F

Appel du Club de Cergy Pontoise FC de la décision de la Commission Organisation des Compétitions section féminine du 20/03/2023 ayant décidé d'infliger de 400€ d'amende le club appelant au motif de son absence non excusée au challenge Laura Dupuis.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD
MM. BOISDENGHIEU – VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel et dernier ressort
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Cergy Pontoise FC

Monsieur le Président Idriss Traore
Le dirigeant Kane Amadou

Considérant que :

Le Président du Club appelant explique avoir vérifié sur l'annexe financière du District l'existence de cette amende de 400€, et n'avoir vu que le motif lié aux absences aux finales de Coupes du Val-d'Oise et du Comité
Il excuse par ailleurs l'absence de son équipe par un manque de filles disponibles le jour J

- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

Décide d'annuler les 400€ d'amende mais :

- Décide d'imputer 50€ d'amende pour absence non excusée suite inscription manifestation DVOF (-48H)

N'impute pas les frais d'appel de 64€

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 1 (un) mois à compter de la présente notification dans le respect des dispositions de l'article L141-4 et R141-5 et suivants du Code du Sport (préalable obligatoire de conciliation auprès de Comité National Olympique et Sportif Français dans le délai de 15 jours).

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition MARDI 4 avril à 19h00

PROCÉDURE D'URGENCE

Finales Laura Dupuis U15F

Appel du Club de Osny FC de la décision de la Commission Organisation des Compétitions section féminine du 20/03/2023 ayant décidé d'infliger de 400€ d'amende le club appelant au motif de son absence non excusée au challenge Laura Dupuis.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD
MM. BOISDENGGHIEN- VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel et dernier ressort
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Osny FC

Monsieur le Président Zidahnal Farid

Considérant que :

Le Président du Club appelant explique avoir vérifié sur l'annexe financière du District l'existence de cette amende de 400€, et n'avoir vu que le motif lié aux absences aux finales de Coupes du Val-d'Oise et du Comité
Il excuse par ailleurs l'absence de son équipe par un manque de filles disponibles le jour J

- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

Décide d'annuler les 400€ d'amende mais :

- Décide d'imputer 50€ d'amende pour absence non excusée suite inscription manifestation DVOF (-48H)

N'impute pas les frais d'appel de 64€

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 1 (un) mois à compter de la présente notification dans le respect des dispositions de l'article L141-4 et R141-5 et suivants du Code du Sport (préalable obligatoire de conciliation auprès de Comité National Olympique et Sportif Français dans le délai de 15 jours).

Président de séance
José DIAZ

Secrétaire de
Brendan BARRAU



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 03 AVRIL 2023

Présents : MM. BAILLIEZ – FAUGERON – LETELLIER- ANTUNES- MEHREZ

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24616848 du 12/03/2023 SENIORS D2.B MENU COURT AS 1 / CORMEILLAIS ACS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club **JOUY LE MOUTIER FC** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **CORMEILLAIS ACS** sur l'inscription et la participation du joueur **P. NICOLAS licence 2544602692** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **P. NICOLAS licence 2544602692** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 08/01/2023

[Réponse impérative avant le 10/04/2023 avant 12h](#)

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL

Match n°24668526 du 26/03/2023 CDM D1 ERAGNY FC 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club **PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ERAGNY FC** sur l'inscription et la participation du joueur **F. Thibault licence 2545483977** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **F. Thibault licence 2545483977** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 19/03/2023

[Réponse impérative avant le 10/04/2023 avant 12h](#)



RÉCLAMATION

COSMO DE TAVERNY

Match n°25682671 du 26/02/2023 COUPE DU COMITE U16 COSMO TAVERNY 2 / ES HERBLAY 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (réclamation).

Réclamation reçue le 28/02/2023 sur la participation des joueurs de l'ES HERBLAY 2 au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission s'excuse pour la réponse tardive.

Réclamation recevable sur la forme, irrecevable sur le fond

Article 14.12.4 des règlements du DVOF : En cas de montée, l'équipe (2) ne peut accéder qu'à la division immédiatement inférieure à celle où est affectée l'équipe (1). Toutefois, dans la dernière division d'une compétition au sein de laquelle deux équipes d'un même club peuvent évoluer, si l'équipe (1) est maintenue dans la division tandis que l'équipe (2) est en position de monter, cette dernière accède à la division supérieure la saison suivante. Elle devient ainsi l'équipe (1) du club la saison suivante. **Sur ce principe, dans la dernière division de District, il n'y a pas d'équipe supérieure ni d'équipe inférieure.**

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

ECOEN FC

Homologation du tournoi du 29 AVRIL 2023 U6. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 30 AVRIL 2023 U8. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 30 AVRIL 2023 U9. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 01 MAI 2023 U10. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 01 MAI 2023 U11. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 06 MAI 2023 U12. Tournoi homologué

Participation : 10€

Homologation du tournoi du 06 MAI 2023 U15F. Tournoi homologué

Participation : 10€

Total = 70 €.



SANCTION APRÈS AUDITION

DEMANDE D'ÉVOCATION GAFEPB

Match n°24685582 du 12/03/2023 U18 D3.A GAFEPB 1 / FC GOUSSAINVILLE 2

La Commission,
Après audition des personnes présentes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF M. Arnaud Présent

Pour le club GAFEPB

B. Malika Présidente du club	Présente
D.S. Raphael entraîneur licence 2547152333	Abs excusée
V. Geoffroy arbitre assistant licence 2388062602	Présent
T. Antoine capitaine licence 2547763393	Absence excusée
E. Christophe dirigeant licence 2310772696	Présent

Pour le club GOUSSAINVILLE FC

M. Jésus Jason arbitre assistant licence 2546441596	Abs excusée
J.M. Mouhamed Amine capitaine licence 2546642030	Présent
E. Luc éducateur licence 2547120534	Présent

Considérant que l'arbitre confirme la réserve technique posé sur la feuille de match. Il déclare que l'entraîneur inscrit sur la feuille de match n'était pas présent

Considérant que **M E. Luc licence 2547120534** reconnaît avoir utilisé le nom d'un éducateur alors qu'il était le seul présent sur le match

Considérant que **M D.S. Raphael** était surpris de voir l'éducateur de Goussainville car il était suspendu 8 matchs suite au match aller entre les deux équipes.

Le capitaine de Goussainville confirme que **M. E. Luc** était présent sur le banc.

Considérant que **M.E. Luc** n'était pas inscrit sur la feuille de match et qu'il a utilisé l'identité d'un autre éducateur.

Considérant l'article 30ter du Règlement Sportif du DVOF, la Commission fait évocation concernant l'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF

Considérant que dans l'article 207 des RG de la FFF, il est écrit « *Est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujetti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration.* »

La commission décide,
Demande d'évocation du club **de GAFEPB** recevable et fondée. La Commission dit qu'il y a fraude sur identité de la part de l'éducateur **E. Luc licence 2547120534**.

Match perdu par pénalité à l'équipe U18 D3.A de **GOUSSAINVILLE FC 2**, pour en attribuer le gain à l'équipe de **GAFEPB 1**.

CREDIT : GAFEPB 1 : 43,50 €

DEBIT : GOUSSAINVILLE FC 2 : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT

GAFEPB 1 : 2 BUTS 3 POINTS

AMENDE POUR LE CLUB DE GOUSSAINVILLE POUR FRAUDE : 300 €

[La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline](#)



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
 (Art 44.4)

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

CHAMPIONNAT

Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule Unique

Journée du 31 MARS 2023

Ermont As 1	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
-------------	--------------------	-----------------------------

Ermont As 1 : 100€ AMENDE

Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 01 AVRIL 2023

Puisseux Louvres 95 1	Jouy Le Moutier Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------------	-----------------------------

Puisseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE

Jouy Le Moutier Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 01 AVRIL 2023

Cormeillais Acs 2	Ent. Es Marly Fonten 2	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------------	-----------------------------

Cormeillais Acs 2 : AVERTISSEMENT

Ent. Es Marly Fonten 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule B

Journée du 01 AVRIL 2023

Argenteuil Rc 1	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 1 : **AVERTISSEMENT**
 Deuil Enghien Fc 1 **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule C

Journée du 01 AVRIL 2023

Deuil Enghien Fc 1	St Ouen L'Aumone As 2	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 1 : **100€ AMENDE**
 St Ouen L'Aumone As 2 : **100€ AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cergy Pontoise Fc 2	E.S. Herblay 2	Les deux clubs responsables
---------------------	----------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 2 : **100€ AMENDE**
 E.S. Herblay 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Serie 4) Phase 2 / Phase 2 / Poule G

Journée du 01 AVRIL 2023

Argenteuil Rc 5	St Ouen L'Aumone As 5	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 5 : **100€ AMENDE**
 St Ouen L'Aumone As 5 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Argenteuil Rc 6	St Ouen L'Aumone As 6	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Argenteuil Rc 6 : **AVERTISSEMENT**
 St Ouen L'Aumone As 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 02 AVRIL 2023

Pierrelaye Fc 1	Groslay Fc 2	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Pierrelaye Fc 1 : 100€ AMENDE

Groslay Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 02 AVRIL 2023

Eaubonne Csm 11	Jouy Le Moutier Fc 11	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 11 : AVERTISSEMENT

Jouy Le Moutier Fc 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 02 AVRIL 2023

Eclair De Puiseux As 1	Courdimanche As 2	Les deux clubs responsables
------------------------	-------------------	-----------------------------

Eclair De Puiseux As 1 : AVERTISSEMENT

Courdimanche As 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 02 AVRIL 2023

E.S. Herblay 25	Franconville Fc 25	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------	-----------------------------

E.S. Herblay 25 : AVERTISSEMENT

Franconville Fc 25 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 18 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 02 AVRIL 2023

Bezons Uso 2	Gonesse Rc 1	Les deux clubs responsables
--------------	--------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : 100€ AMENDE
Gonesse Rc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 02 AVRIL 2023

Bezons Uso 2	Cergy Pontoise Fc 4	Les deux clubs responsables
--------------	---------------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : 100€ AMENDE
Cergy Pontoise Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule D

Journée du 02 AVRIL 2023

Puiseux Louvres 95 1	Sarcelles Aas 4	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE
Sarcelles Aas 44 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U13 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 02 AVRIL 2023

Sportifs De Garges 2	Attainville Futsal C 2	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Sportifs De Garges 2 : AVERTISSEMENT
Attainville Futsal C 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Sannois Futsal Club 1	Marcouville City Cp 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Sannois Futsal Club 1 : 100€ AMENDE
Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



RÉPONSE AU CLUB ATTAINVILLE FUTSAL

1) Criterium Futsal U15 / Phase 1 / Poule A Journée du 14 JANVIER 2023

Match : Attainville Futsal C 1 - Sportifs De Garges 1

Attainville Futsal C 1 : AVERTISSEMENT Sportifs De Garges 1 : AVERTISSEMENT

=> le match ne s'est pas joué (il a été reporté, cf. notre courriel du 26 janvier)

Retrait avertissement

2) Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A Journée du 15 JANVIER 2023

Match : Sportifs De Garges 2 - Attainville Futsal C 1

Attainville Futsal C 1 : 100€ AMENDE

=> La FMI a bien été transmise le 23/01

La FMI doit être transmise le lundi à 12h Maximum après la rencontre

3) Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A Journée du 21 JANVIER 2023

Match: Attainville Futsal C 1 - Sannois Futsal Club 1

Attainville Futsal C 1 : 100€ AMENDE Sannois Futsal Club 1 : AVERTISSEMENT

=> La FMI a bien été transmise le 30/01

La FMI doit être transmise le lundi à 12h Maximum après la rencontre

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 4 AVRIL 2023

Présents : Mme Sylvestre (Présidente) - MM. Pézière - Sénécal – El Fakri – Traon.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusés : MM. Ndiaye - Cokgul

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE QUI DOIT ÊTRE PRISE EN COMPTE PAR LES CLUBS

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match, etc...

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail le jour précité (le lundi au plus tard) ne sera prise en compte par la Commission



INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES DERNIÈRES JOURNÉES DES CHAMPIONNATS

Art. 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors).

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 14 MARS 2023

DEUIL ENGHIEU FC

SENIORS D2.A

La commission décide :

2 matchs à jouer à huis clos pour l'équipe de DEUIL ENGHIEU FC 1

Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF,
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le DVOF,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive,



Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les matchs concernés sont :

Le 14/05/2023 match n°24616742
DEUIL ENGHIEU FC / GONESSE RC

Le 04/06/2023 match n°24616752
DEUIL ENGHIEU FC / SOISY ANDILLY MARGENCY

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateurs et visiteurs ont chacun l'obligation de soumettre à l'approbation de la Commission d'Organisation des Compétitions par écrit 48 heures au moins avant la rencontre une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.

REMERCIEMENTS ARBITRES

- SIRAJ Bouchaib
- CUENCA CAZORLA Antonio

COURRIERS DES CLUBS

VAUREAL FCM

Courriel du 31/03/2023

Anciens D3 Poule C

Match n°24673688 du 22/01/2023

VAUREAL FCM / THILLAY ESM

La COC vous confirme n'avoir enregistré qu'un seul forfait à la date du 12/03/2023 contre le FC ARGENTEUIL

LE THILLAY ESM

Courriel du 29/03/2023

Courrier incomplet : manquent catégorie, date et match

ERMONT AMS

Courriel du 04/04/2023

U14 D3 Poule A

Match n°24694621 du 01/04/2023

ERMONT AS 2 / BEZONS USO 2

L'équipe de Bezons est bien forfait sur ce match

MONTMORENCY FC

U14 D3 Poule A

Match n° 24694618 du 01/04/2023

MONTMORENCY FC 1 / DEUIL FC 2

La Commission demande aux 2 clubs et à monsieur l'arbitre le déroulé et le score de la rencontre citée en référence



DATES – TERRAINS – HEURES

Anciens D2 Poule A

Match n°24673197 du 09/04/2023

ARGENTEUIL CCPPVE 11 / SAINT GRATIEN USC 11

Nouvelle installation : Halle des sports Roger Ouvrard (stade de Foot) 6 Allée Romain Rolland 95100 Argenteuil

U14 D4 Poule A

Match n°24696239 du 03/06/2023

MONTMAGNY FC 1 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

En application de l'ART. 10.3 du RS du DVOF, la commission ne peut pas vous accorder ce changement de date. Prendre contact avec votre adversaire pour une inversion de rencontres

U14 D4 Poule A

Match n°24696278 du 27/05/2023

PONTOISIENNE JS 1 / MONTMAGNY FC 1

La commission vous invite à faire une demande de changement de date via footclubs avec l'accord de votre adversaire

ANCIENS D1

Match n°24673019 du 09/04/2023

PUISEUX LOUVRES 95 1 / St LEU FC 12

Ce match se déroulera au stade Municipal – terrain Daniel Robin à St LEU

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

Anciens D4 Poule A

Match n°24674269 du 09/04/2023

BRUYERES ACS 11 / COURDIMANCHE AS 12

Nouvelle date : 21/05/2023

Nouvel horaire : 10H

Accord des 2 équipes

Accord de la COC

CDM D1

Match n°24668516 du 09/04/2023

ERAGNY FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

Nouvelle date : 30/04/2023

Accord des 2 équipes

Accord de la COC

U16 D2 Poule B

Match n°24689483 du 16/04/2023

GOUSSAINVILLE FC 1 / GONESSE RC 1

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**U16 D3 Poule C**

Match n°24689883 du 16/04/2023

ERAGNY FC 2 / MONTMORENCY FC 2

Nouvelle date : 28/04/2023

Nouvel horaire : 19H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

CDM D1

Match n°24668535 du 16/04/2023

MACCABI SARCELLES 5 / ADAMOIS OL 5

Nouvelle date : 07/05/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

Anciens D1

Match n°24672992 du 09/04/2023

ARGENTEUIL FC 11 / SAINT BRICE FC 11

Motif non recevable, match maintenu à la date du 09/04/2023

CDM D1

Match n°24668490 du 02/04/2023

PUISEUX LOUVRES 95 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 5

Nouvelle date demandée : 30/04/2023

Après vérification Puisseux Louvres a déjà un match le 30/04/2023 (n°24668525)

Le match se déroulera donc le 07/05/2023

Anciens D2 Poule A

Match n°24673224 du 28/05/2023

EMMB 12 / ECOUEN FC 12

Nouvelle date demandée : 24/05/2023

La COC ne peut prendre en compte votre demande malgré l'accord de votre adversaire

Le motif est non recevable pour manque d'arrêté municipal

Match maintenu à la date du 28/04/2023

U16 D2 Poule A

Match n°24689314 du 23/04/2023

SAINT PRIX ES 1 / SARCELLES AAS 3

Nouvelle date : 19/04/2023

Nouvel horaire : 18H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

U14 D3 Poule B

Match n°24694654 du 17/12/2022

SAINT PRIX ES 1 / CORMEILLAIS ACS 1

Nouvelle date : 22/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**MATCHES À JOUER****22 AVRIL 2023*****U14 D4 Poule B***

Match n°24696350

CHAMPAGNE SFC 95 2 / COSMO TAVERNY 3**30 AVRIL 2023*****CDM D1***

Match n°24668525

PUISEUX LOUVRES 95 5 / ADAMOIS OL 5***U16 D3 Poule C***

Match n°24689898

MONTMAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 1***U16 D3 Poule B***

Match n°24689710

ROISSY EN FRANCE US 2 / ENT. MARLY FONTENAY 2***Anciens D3 Poule A***

Match n°24673432

ECLAIR AS PUISEUX 11 / SAINT PRIX ES 11***Seniors D4 Poule C***

Match n°24679284

ECLAIR AS PUISEUX 11 / COURDIMANCHE AS 2***U16 D1***

Match n°246789170

CORMEILLAIS ACS 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1***ANCIENS D3 Poule C***

Match n°24673688

VAUREAL FCM 11 / THILLAY ESM 11***ANCIENS D3 Poule B***

Match n°24673563

SURVILLIERS AVENIR 11 / GAFEPB 11**7 MAI 2023*****CDM D1***

Match n°24668490

PUISEUX LOUVRES 95 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 5***Anciens D1***

Match n°24672994

CERGY PORTUGAIS 11 / ARGENTEUIL RC 11



21 MAI 2023

CRITERIUM + 55 ans Poule A

Match n°24682384

VIARMES OL 26 / CHEMINOTS OUEST 25

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**Anciens D2 Poule B**

Match n°24673299 du 02/04/2023

MARLY LA VILLE ES 11 / BEAUCHAMP AS 11

BEAUCHAMP AS 2 3pts 3buts

MARLY LA VILLE ES 11 0pt 0but

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°25039169 du 26/03/2023

ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 11 / MONTIGNY FC 95 15

ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 11 3pts 2buts

MONTIGNY FC 95 15 0pt 1but

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH**U16 D3 poule C**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24689877 du 26/03/2023

COSMO TAVERNY 3 / SAINT LEU 95 FC 2

U14 D4 Poule B

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24696348 du 25/03/2023

PERSAN US 03 3 / CERGY PONTOISE FC 4

2^{ÈME} APPEL DE FEUILLE DE MATCH**Seniors D4 Poule A**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°2466993 du 19/03/2023

CHARS AS 1 / HERBLAY ES 1

Demande faite à Herblay uniquement (Chars a déjà répondu)



1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

Anciens D1

Match n° 24672996 du 02/04/2023

NEUVILLE SUR OISE AS 11 / SAINT LEU 95 FC 12

SAINT LEU 95 FC 1 Amende 31€

SAINT LEU 95 FC 12	0 but	-1pt
NEUVILLE SUR OISE AS 11	5 buts	3pts

U14 D3 Poule A

Match n°24694621 du 01/04/2023

ERMONT AS 2 / BEZONS USO 2

BEZONS USO 2 Amende 24€

BEZONS USO 2	0 but	-1pt
ERMONT AS 2	5 buts	3pts

2^{ÈME} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

Seniors D4 Poule A

Match n°24660958 du 02/04/2023

CHARS AS 1 / SAINT PRIX ES 2

CHARS AS 1	0 but	-1pt
SAINT PRIX ES 2	5 buts	3pts

2^{ÈME} FORFAIT AVEC AMENDE

U16 D3 Poule B

Match n°24689712 du 02/04/2023

ARNOUVILLE FAS 2 / VAUREAL FCM 2

VAUREAL FCM 2 Amende 27.50€

VAUREAL FCM 2	0 but	-1pt
ARNOUVILLE FAS 2	5 buts	3pts

U16 D3 Poule E

Match n°24690105 du 02/04/2023

DEUIL ENGHIEU FC 1 / ENT. PARMAN SAUSSERON 1

ENT. PARMAN SAUSSERON 1 Amende 27.50€

ENT. PARMAN SAUSSERON 1	0 but	-1pt
DEUIL ENGHIEU FC 1	5 buts	3pts

**U16 D3 Poule D**

Match n°24689976 du 02/04/2023

COSMO TAVERNY 2 / HERBLAY ES 2**HERBLAY ES 2** Amende 27.50€

HERBLAY ES 2	0 but	-1pt
COSMO TAVERNY 2	5 buts	3pts

U14 D3 Poule A

Match n°24694620 du 01/04/2023

ARGENTEUIL FC 2 / ARNOUVILLE FAS 2**ARNOUVILLE FAS 2** Amende 27.50€

ARNOUVILLE FAS 2 2	0 but	-1pt
ARGENTEUIL FC 2	5 buts	3pts

FORFAIT GÉNÉRAL**Seniors D4 Poule C**

BEAUCHAMP AS 2

AMENDE 57€**Secrétaire de Séance**

M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance

Mme Marie Louise Sylvestre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES

Réunion du 03 avril 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 🕒🕒 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



TOUTES CATÉGORIES

DANS TOUTE CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE, EN INDIQUANT :

LA CATÉGORIE,
LA DATE DE LA RENCONTRE
LE NUMÉRO DU MATCH
LE MOTIF

COURRIER

Chaumontel-Luzarches AS

Mail du 28/03/23

Nous avons déjà pris en compte du non-engagement de votre équipe senior féminine, voir PV du 18/02/23, et elle n'apparaît plus dans le calendrier.

RENCONTRES REPORTÉES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER} CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÈGLEMENT

8 AVRIL 2023

U15F

Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

U15F

Groupe B

Match 25554601 du 14/01/23

MONTMORENCY FC 2 / ST PRIX ES 1

U15F

Groupe C

Match 25520496 du 25/03/23

ST OUEN L'AUMONE AS 2/ FCPL95 1

22 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2



MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES – LIEUX

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1

U15F – Groupe A

Match 25520398 du 14/01/23

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre se jouera au stade Lucien Escutary ; 13, rue Léo Lagrange, St Ouen l'aumône. à 15h30

ST PRIX ES 1

U15F – Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

*A la date du 13/05/23 à 15h00

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2

U15F – Groupe C

Match 25520496 du 16/03/23

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre se jouera au stade Lucien Escutary ; 13, rue Léo Lagrange, St Ouen l'aumône. à 15h30

APPEL À FEUILLE DE MATCHS

CERGY PONTOISE FC 2

U15F – Groupe B

Match 25554618 du 01/04/23

CERGY PONTOISE FC 2 / Ent ES HERBLAY ST LEU 2

1er appel le 03/04/23

CERGY PONTOISE FC 3

U15F – Groupe C

Match 25520492 du 25/03/23

CERGY PONTOISE FC 3 / BEZONS USO 1

1er appel le 03/04/23

DEUIL ENGHEN FC 1

U15F – Groupe C

Match 25520491 du 01/04/23

DEUIL ENGHEN FC 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 2

1er appel le 03/04/23

MONTMAGNY FC

U18F

Match 25561387 du 18/03/23

MONTMAGNY FC 1 / FOSSES FU 1

1er appel le 20/03/23

2^{ème} appel le 03/04/23

ERMONT AS 1

SENIOR F

Match 25555379 du 31/03/23

ERMONT AS 1 / AUVERS ENNERY FC 1

1^{ère} appel le 03/04/23

AMENDES

PERSAN US 03U15F – B – N°25554621Feuille de match irrégulière - **10€**ST PRIX ESU15F – B – N°25554623Feuille de match irrégulière - **10€**BEZONS USO 1U15F – C – N°25520488Absence au coup d'envoi, forfait non avisé – **24€**MONTMAGNY SPORT 1U18F – C – N°25561390Absence au coup d'envoi, forfait non avisé – **24€**CERGY PONTOISE FC 2Senior F – N°25555366Absence au coup d'envoi, forfait non avisé – **24€**

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure.

ÉTAPE 1

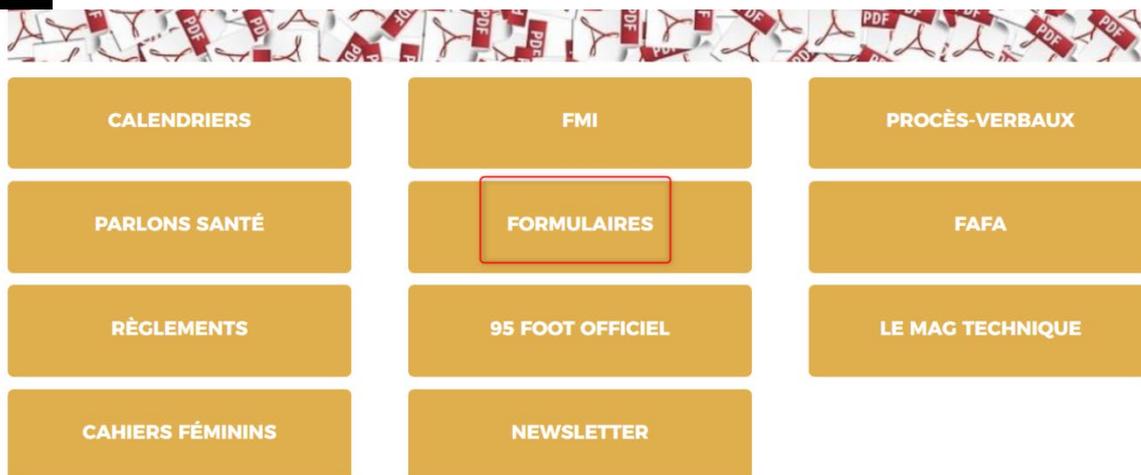


FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



ÉTAPE 2



ÉTAPE3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
ARBITRAGE >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

Présents : Mme Cyprien - MM. Maillet - Lacour - Lutz

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Valorz - Lacour

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COURRIERS

GONESSE RC

CVO +45 ANS

Footclubs 04 avril 2023

Accord des deux équipes.

GONESSE RC – ECOUEN FC

Nouvelle date du 21/05/2023 à 9h30.

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

Footclubs du 31/03/2023

U15F

ES Herblay – Ent Ssg Soisy AM

Changement de terrain STADE DES BEAUREGARDS 2

NON RETOUR DES TROPHÉES

U14

ST LEU 95 FC

Conformément à l'annexe financière pour non-retour du Challenge, amende de 160€ pour :

- FC St Leu 95 (U14 CVO)
- Neuville sur Oise AS (+45 CVO)
- Cormeillais ACS (+55 CVO)
- Ermont AS (Fava CVO)
- FC St Leu 95 (Seniors Lestruhaut Comité)
- Marcouville City CP (Futsal Comité)

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 3 AVRIL 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Sénécal – Le Nagard
<u>Assiste</u>	Mme Escroignard (Comité)
<u>Excusés</u>	Mme Bastos – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

**COURRIERS DES CLUBS**

DEUIL ENGHIE FC : Mail du 30 03 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait de votre équipe. La commission n'a pas eu connaissance de votre mail avant ce jour. La commission transmet au secrétariat pour annulation

EAUBONNE CSM : Mail du 29 03 23

Pris note des différents problèmes rencontrés sur votre déplacement au club de DEUIL ENGHIE FC pour les rencontres de critérium U21/U13 du 25 02 23.

EZANVILLE US : Mail du 31 03 23

Pris note de votre interrogation concernant le plateau U8/U9 prévu initialement le 08/04. La commission a décidé début janvier de décaler ce plateau U8/U9 au 22/04 en raison du long week-end de Pâques

EZANVILLE US : Mail du 31 03 23

Pris note du forfait avisé de certaines de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau du 01 04 23

FONTENAY FC : Mail du 03 04 23

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 01 04 23 contre MONTIGNY FC. La commission attend les feuilles de

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant l'arbitrage des rencontres de critérium U10/U11 à l'ENTENTE SSG

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre souci rencontré lors de votre déplacement à BOISSY CHARS pour la rencontre de critérium U10/U11 du 25 03 23

MAGNY VEXIN FC : Mail du 02 04 23

Pris note de votre demande de report de match de critérium U12/U13 du 08/04/23. La commission vous demande de faire la demande de dérogation via footclub afin d'avoir l'accord du club adverse.

MENUCOURT AS : Mail du 30 03 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 25593613 du 01 04 23 à FOSSES UF

PIERRELAYE FC : Mail du 28 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles du plateau du 11 02 23. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

NEUVILLE AS : Mail du 29 03 23

Pris note du problème rencontré sur FMI lors des rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 contre MENUCOURT AS. La commission attend les feuilles de match papier

St LEU FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre demande de désengagement de 2 équipes U8 pour les prochains plateaux

St LEU FC : Mail du 31 03 23

Pris note de vos explications concernant l'amende pour forfait avisé sur le plateau du 04 02 23 à ENTENTE MMB. La commission transmet au secrétariat pour annulation.

SARCELLES AAS : Mail du 03 04 23

Pris note de vos explications concernant l'absence de votre équipe sur FMI. La commission attend la feuille de match papier



VEMARS ST WITZ FC : Mail du 29 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à PUISEUX LOUVRES FC du 01 04 23

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 29 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres de critérium du 01 04 23 contre SOISY AM FC

VEXIN AS : Mail du 30 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres de critérium du 01 04 23 À ROISSY US

VILLIERS LE EL FC : Mail du 01 04 23

Pris note de vos informations concernant la tenue du centre de coupe U12 à St BRICE FC du 01 04 23. La commission attend le retour des feuilles

RAPPEL

PLATEAUX AVRIL – MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITÉRIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium départemental Avenir, U10/U11 & U12/U13.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse.

CONVOCATION

Mardi 11 avril 2023 à 19 heures

Challenge U11 du 25 03 23 – Centre n° 4

Pour le club de **SOISY AM FC**,
- Responsable de l'équipe U11

Pour le club de **GONESSE RC**,
- Responsable de l'équipe U11

Pour le club de **BEZONS USO**,
- Responsable de l'équipe U11/1
- Responsable de l'équipe U11/2

Présence indispensable, sous peine d'amende, munis de la liste de vos joueurs présents sur ce centre, issue de Footclub



FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 1er AVRIL 2023

Ce samedi 1^{er} avril se déroulait la Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines. 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade des Merisiers à JOUY LE MOUTIER. Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation. La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée par un temps frais.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de JOUY LE MOUTIER FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les membres de la Commission Féminine (Mmes Cyprien, Founas et Floirac).
- José MOREIRA, trésorier du DVOF

La commission regrette néanmoins le non-respect du règlement pour 2 clubs : ARNOUVILLE FAS (parti avant la remise des récompenses) et ST BRICE FC (7 nouveaux joueurs)

LE CLASSEMENT FINAL U13F



Festival Foot U13 Pitch 2023 Phase départementale District Val d'Oise de Football

Du 01 avr. 2023 au 01 avr. 2023

Classement général filles :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	ERMONT AS	288	60	48	43	45	483
2	SARCELLES AAS	216	45	60	41	46	408
3	ENTENTE SANNOIS-ST-GRATIEN	156	6	38	45	47	292
4	ST BRICE FC	168	7	23	52	36	286
5	AS ST OUEN L'AUMONE	132	37	32	42	42	285
6	PONTOISIENNE JS	156	5	29	35	29	254
7	ST PRIX ES	84	8	5	33	40	170
8	ENTENTE MERY-MERIEL-BESSANCOURT	72	8	11	33	37	161



LE CLASSEMENT FINAL U13G



Festival Foot U13 Pitch 2023 Phase départementale District Val d'Oise de Football

Du 01 avr. 2023 au 01 avr. 2023

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	SARCELLES AAS 1	240	49	58	46	40	433
2	CERGY-PONTOISE FC 1	240	42	46	41	42	411
3	ENTENTE MERY-MERIEL- BESSANCOURT 1	192	40	41	47	53	373
4	ST BRICE FC 1	168	44	56	40	43	351
5	MONTMAGNY FC 1	180	34	28	44	46	331
6	AS ST OUEN L'AUMONE 1	120	60	60	41	45	326
7	FC VILLIERS-LE-BEL 1	180	33	27	41	36	317
8	MONTMORENCY FC 1	168	5	36	45	49	303
9	COSMOPOLITAN TAVERNY 1	144	21	51	36	47	299
10	US PERSAN 1	156	16	36	40	37	285
11	ENTENTE SANNOIS-ST- GRATIEN 1	144	19	26	42	47	278
12	VIARMES ASNIERES OL 1	120	24	15	40	50	250
13	ST LEU FC 1	120	28	15	41	42	246
14	ROISSY US 1	108	35	18	37	41	239
15	PUISEUX-LOUVRES FC 1	96	5	16	42	48	207
16	ARNOUVILLE FAS 1	108	12	5	33	38	196



1^{er} APPEL DE FEUILLES CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25595216 & 25595261 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593574 - 25593640 & 25593706 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre FOSSES UF 1 – 2 & 3

CRITÉRIUM U12 / U13

ST OUEN L'AUMONE AS : 1^{er} appel de feuille de matchs n° 25591561 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 2 contre CHAMPAGNE SFC 1 & 2

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25591785 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 contre EAUBONNE CSM 2

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25591977 - 25592005 & 25592033 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 contre ERAGNY AS 2 – 3 & 4

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuille de match n° 25592794 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre SARCELLES AAS 5

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25593739 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre FONTENAY FC 3

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25594107 du 18 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARNOUVILLE FAS 2

CRITÉRIUM U12 / U13

AS ERAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25592028 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 Poule F contre HERBLAY ES 7

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25592176 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre DEUIL ENGHIEU FC 2 & 4



AMENDES

VEXIN AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PIERRELAYE FC

Amende : 30€

MENUCOURT AS : 1^{er} Forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur rencontres n° 25593679 & 25593745 du 01 04 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre FOSSES UF 2& 3

Amende : 15€ x 2 = 30€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 6 sur rencontre n° 25591785 du 25 03 23 – critérium U12/U13 série 3 contre EAUBONNE CSM 2

Amende : 15€

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre n° 25593088 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 1 contre JOUY FC 5

Amende : 15€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le samedi 22 avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE MARDI 11 AVRIL 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 AVRIL 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos.

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres de critérium à jouer sur Footclubs.

COURRIERS CLUBS

Persanaise Cfg : Mail du 19-03-23

Réception feuille de match papier du 19-03 contre Marcouville City CP (Critérium U15).

Osny United : Courier du 20-03-23

Réception feuille de match papier du 11-03 contre Combo futsal (Senior D2, poule B).

Combo Futsal : Mail du 22-03-23

Réception feuille de match papier du 11-03 contre Sannois Fce (Critérium U15).

Bezons Futsal Club : Mail du 23-03-23

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase pour la rencontre du 24-03-23 contre Asf Argenteuil (attestation mairie jointe). La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Les Sportifs de Garges : Mail du 23-03-23

Réception feuille de match papier du 19-02 contre Attainville Futsal (Critérium U13).

Réception feuille de match papier du 19-02 contre Marcouville City CP (Critérium U13).

Osny United : Mail du 24-03-23

Pris note du forfait avisé pour la rencontre du 25-03-23 à Gadjostarr Futsal

Attainville Futsal : Mail du 24-03-23

Pris note du dépôt dans FAL de votre feuille de présence du plateau U9 du 19-03 à Persan.

Ermont Ams : Mail du 24-03-23

Réception feuille de match papier du 18-03 contre Les Sportifs de Garges (Critérium U11).

Bezons Futsal Club : Mail du 25-03-23

Pris note de votre forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre du 25-03-23 à Combo Futsal.

Bezons Futsal Club : Mail du 27-03-23

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre contre Argenteuil Asf le vendredi 21-04-23

Pris note de la programmation de 2 rencontres simultanées le lundi 13-05-23 à My Sarcelles Futsal, la commission met à jour le calendrier de l'équipe de My Sarcelles Futsal.

Argenteuil Asf : Mail du 27-03-23

Le club d'Argenteuil demande la programmation, de la rencontre contre Bezons Futsal Club à une autre date pour cause de trois rencontres à disputer en 6 jours.

**Avicenne Asc** : Mail du 27-03-23

Pris note de l'attente d'un retour de la mairie pour la rencontre CVO Futsal contre Cergy-Pontoise FC.
Sans retour à ce jour, la commission programme la rencontre **le mercredi 19-04-23 à 21H00**.

Bezons Futsal Club : Mail du 28-03-23

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre contre Argenteuil Asf le vendredi 28-04-23 au lieu du 21-04-23.
Accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 28-03-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 pour la rencontre ¼ finale Comité contre votre équipe 2.

Marcouville City CP : Mail du 29-03-23

Pris note du report de la rencontre U15 contre Sannois Fce au dimanche 02-04-23

Persanaise Cfj : Mail du 31-03-23

Pris note de la programmation de 2 rencontres simultanées le samedi 20-05-23 pour votre équipe en Senior D1.
La commission remet la rencontre contre les Sportifs de Garges au lundi 22-05-23 à 21H00.

Sannois Fce : Mail du 31-03-23

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U9 prévu le dimanche 23-04-23 dans votre gymnase.
La commission transfère le plateau à Marcouville City CP

Sannois Fce : Mail du 31-03-23

Pris note de votre forfait avisé pour le plateau U9 du 02-04-23 à Argenteuil.

Marcouville City CP : Mail du 31-03-23

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Hémet le samedi 08-04-23 (attestation mairie jointe).

Marcouville City CP : Mail du 31-03-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de changement de date pour la rencontre CVO Futsal contre Asf Argenteuil le jeudi 06-04-23 à 21H15. Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Deuil-Enghien FC : Mail du 03-04-23

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase De La Coussaye le lundi 10-05-23 férié (attestation mairie jointe).
Proposition pour le report de la rencontre au jeudi 13-04-23. Accord de la commission.



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 14 du 03-04 au 09-04-23

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25733879	PERSANAISE CFJ 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Lun 10-04-23 à 21H00
2	25733881	SPORTIFS DE GARGES 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Sam 08-04-23 à 17H00
3	25733883	AVICENNE ASC 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Mer 19-04-23 à 21H00
4	25733885	MARCOUVILLE CITY CP 2	ASF ARGENTEUIL 1	Jeu 06-04-23 à 21H15

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 14 du 03-04 au 09-04-23

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25776077	MONTMORENCY FUTSAL 2	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Sam 08-04-23 à 11H00
2	25776078	SANNOIS FCE 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Sam 08-04-23 à 18H30
3	25776079	AFS VAUREAL 2	AVICENNE ASC 2	Ven 07-04-23 à 21H00
4	25776080	SPORTIFS DE GARGES 3	SPORTIFS DE GARGES 2	Sam 08-04-23 à 15H00



TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine 17 du 24-04 au 30-04-23 ou Semaine 18 du 01-05 au 07-05-23

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur Match N° 1	Vainqueur Match N° 3	
2		Vainqueur Match N° 2	Vainqueur Match N° 4	

MATCH REPORTÉ SANS DATE

SENIOR D1

Match n° 24897355 : Avicenne Asc 2 / Arnouville Usc 1 :

La commission demande au club d'Avicenne Asc de proposer une date en semaine pour disputer cette rencontre.

MATCHS REMIS

CVO FUTSAL

Match n° 25733883 : Avicenne Asc 1 / Cergy-Pontoise Fc : le mercredi 19-04-23 à 21H00

SENIOR D1

Match n° 24897352 : Persanaise Cfg 1 / Sportifs de Garges 2 : le lundi 22-05-23 à 21H00

SENIOR D2

Match n° 25063094 : Deuil-Enghien Fc 1 / Osny United 2 : le jeudi 13-04-23 à 20H30

Match n° 25063171 : Bezons Futsal C 1 / Argenteuil Asf 2 : le vendredi 28-04-23 à 21H00

Match n° 25063171 : My Sarcelles Futsal 1 / Sportifs de Garges 3 : le vendredi 12-05-23 à 21H30

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U11

Match n° 25255009 : Ermont Ams 1 / Les Sportifs de Garges 1 du 18-03-23

Lecture de la feuille de match papier.

Ermont Ams : **0 But**

Les Sportifs de Garges 1 : **11 Buts**

**1^{er} FORFAIT AVISÉ****SENIOR D2**

Match n° 25063082: Gadjostarr Futsal 1 / Osny United 25-03-23

Osny United 2: 1^{er} Forfait avisé

Gadjostarr Futsal 1: 5 Buts 3 Points

Osny United 2: 0 But -1 Point

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ**CRITÉRIUM U16**

Match n° 25255956: Garges Djibson Asc 1 / Avicenne Asc 1 du 02-04-23

Avicenne Asc 1: 1^{er} forfait non avisé

Garges Djibson Asc 1: 5 Buts

Avicenne Asc 1: 0 But

Avicenne Asc: **Amende 24€**

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ**SENIOR D2**

Match n° 25063130: Combo Futsal 1 / Bezons Futsal 2 du 25-03-23

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Bezons Futsal 2: 2^{ème} forfait non avisé

Combo Futsal 1: 5 Buts 3 Points

Bezons Futsal 2: 0 But -1 Point

Bezons Futsal: **Amende 27,5 €**

FORFAIT COUPE DU COMITÉ FUTSAL ¼ DE FINALE

Match n°25776080: Sportifs de Garges 3 / Sportifs de Garges 2 du 08/04/2023

Courrier des Sportifs de GARGES

Forfait avisé de l'équipe 3 des Sportifs de Garges

Sportifs de Garges 3: **Amende 150 €**

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D2**

Match n° 25063174: Montmagny Asfs 2 / Eaubonne Csm 2 du 20-03-23



CRITÉRIUM U11

Match n° 25255019 : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal 1 du 26-03-23

Match n° 25255022: Marcouville City CP 1 / Marcouville City CP 2 du 26-03-23

CRITÉRIUM U13

Match n° 25786368 : Sportifs de Garges 2 / Attainville Futsal 2 du 02-04-23

Match n° 25786369 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 02-04-23

CRITÉRIUM U15

Match n° 25677549 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 1 du 02-04-23

CRITÉRIUM U11 – 2^{ème} PHASE

GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 08.04.23 Di 09.04.23	Sa 22.04.23 Di 23.04.23	Sa 20.05.23 Di 21.05.23	Sa 27.05.23 Di 28.05.23	Sa 03.06.23 Di 04.06.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6
6 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 2
4 - 5	5 - 6	6 - 2	2 - 3	3 - 4

CRITÉRIUM U11 FUTSAL GR A		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
2		EXEMPT
3	551390	ERMONT AMS 1
4	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
5	561071	ASF ARGENTEUIL 1
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1

CRITÉRIUM U11 FUTSAL GR B		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL 1
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
3	580869	PERSANAISE CFJ 1
4	580869	PERSANAISE CFJ 2
5	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
6	550554	SANNOIS FCE 1

N°	CRITERIUM U11	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 12H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H00
551 390	ERMONT AmS	Gymnase Auguste Renoir, 20 Rue du Syndicat 95120 ERMONT	Le Samedi à 10H30
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Samedi à 10H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1 & 2	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 15H15
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 11H00
580 869	PERSANAISE CFJ 1 & 2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 11H00
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 SANNOIS	Le Dimanche à 14H30



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 12-03-23

Ermont Ams: 1^{er} appel feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf.

Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U7 du 25-03-23

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence U7 du 25-03-23 à Garges Djibson Asc.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U9 du 02-04-23

Argenteuil Asf : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 02-04-23.

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U9 du 01-04-23 à Attainville.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°9 - Week-end des 15 et 16 Avril 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 16 Avril 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	8	AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce
Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Mai 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 14 Mai 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce

PLATEAU FUTSAL U9

Week-ed des 22 et 23 Avril, 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 23 Avril 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	AsF Argenteuil Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 23 Avril 2023 (coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2) Sannois Fce

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **vendredi 31 mars 2023**.

Coupe Comité Futsal : Marcouville City CP



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2023

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 17 avril à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

Présents : MM. Plassart

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

RECOMPENSES

SAISON 2022/2023

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 25 avril 2023.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

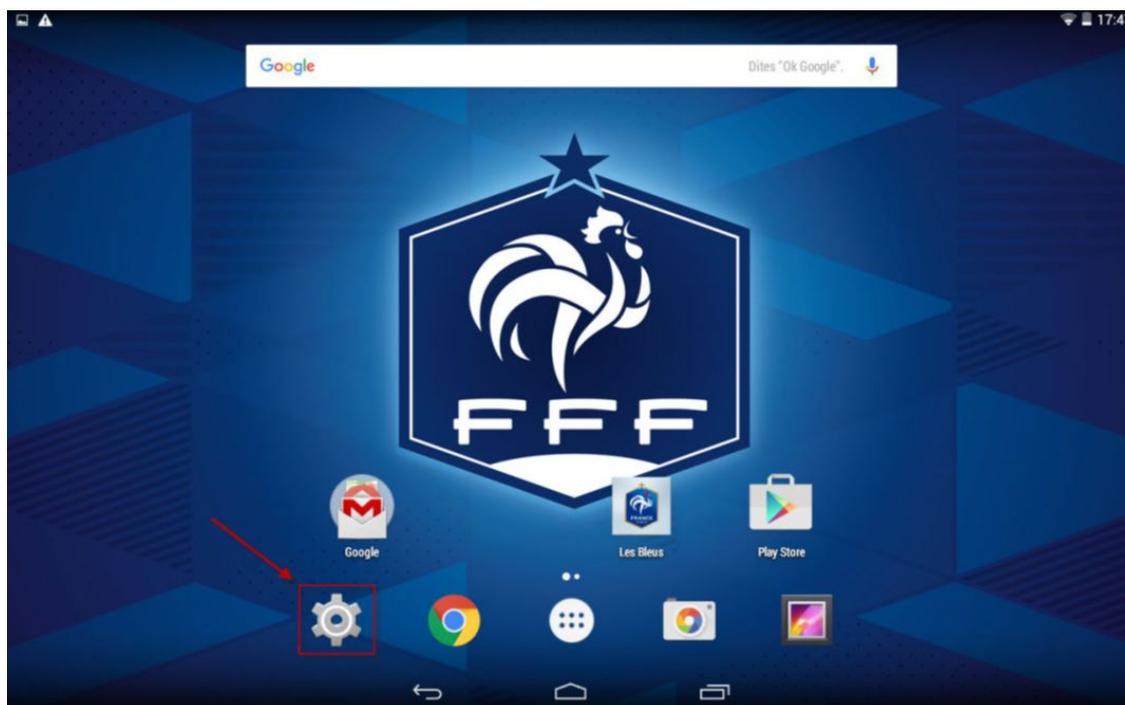
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

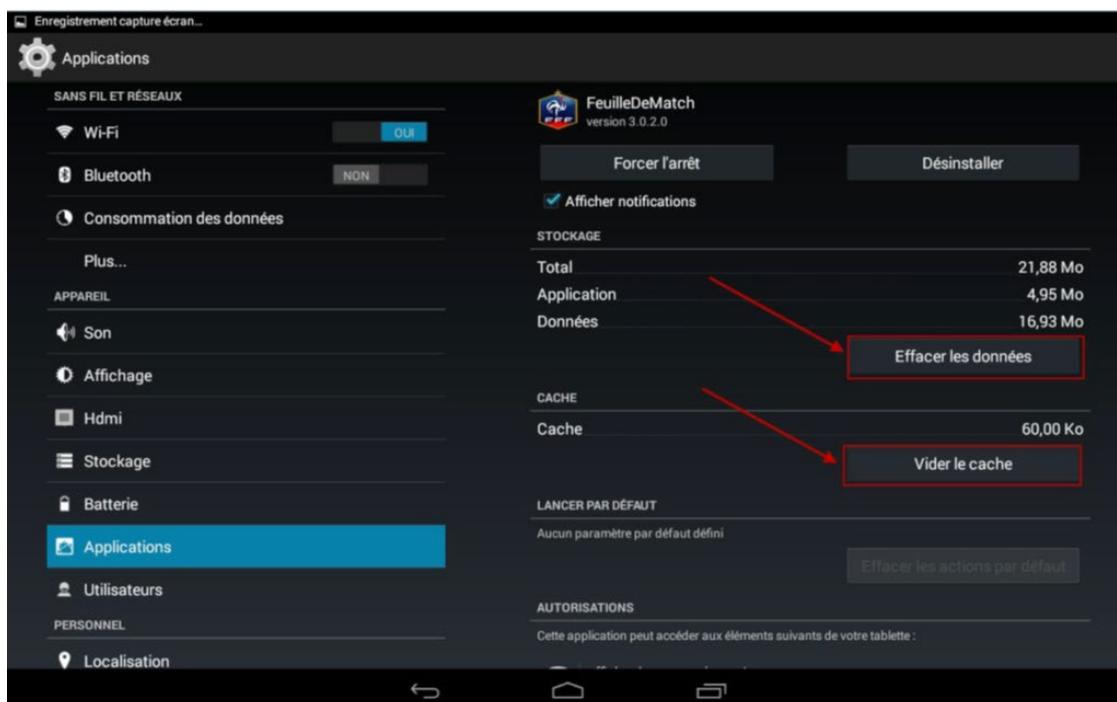
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



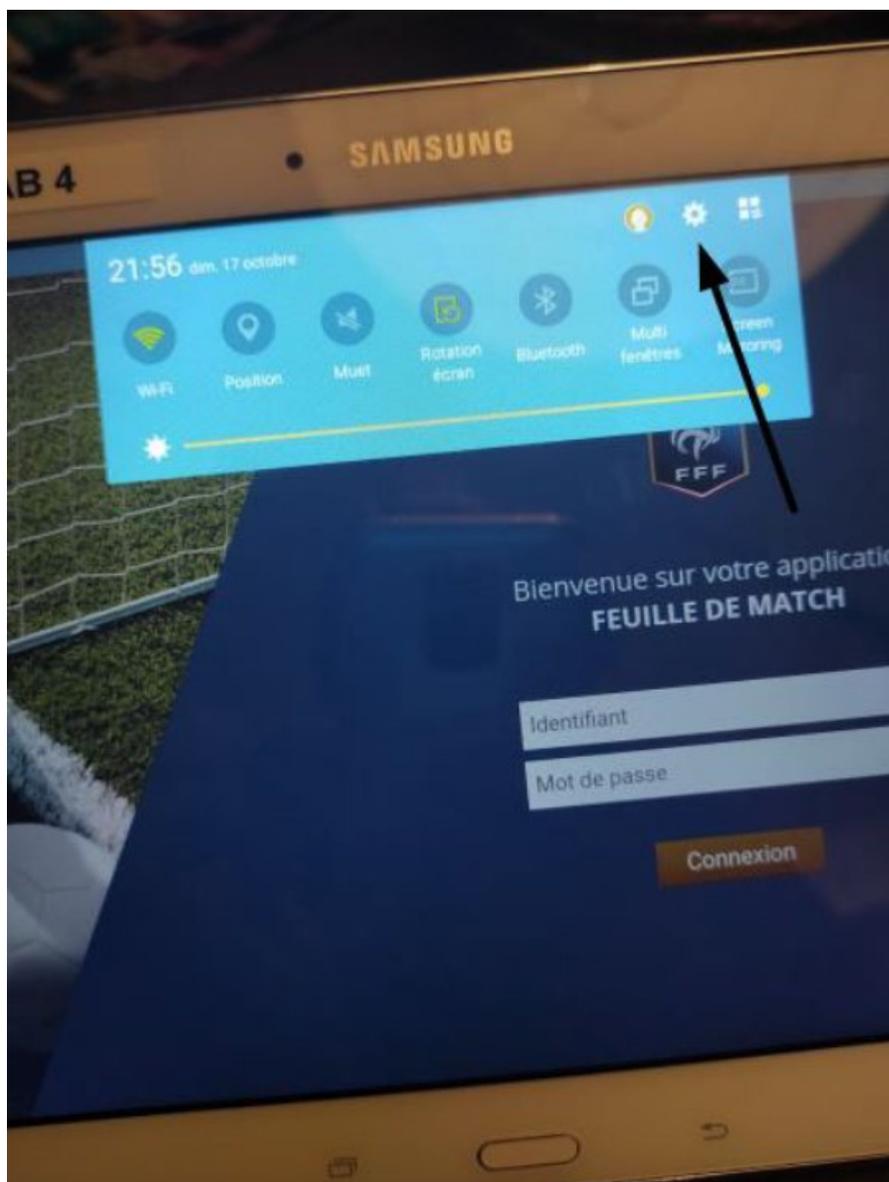
❓ Effacer les données et vider le cache



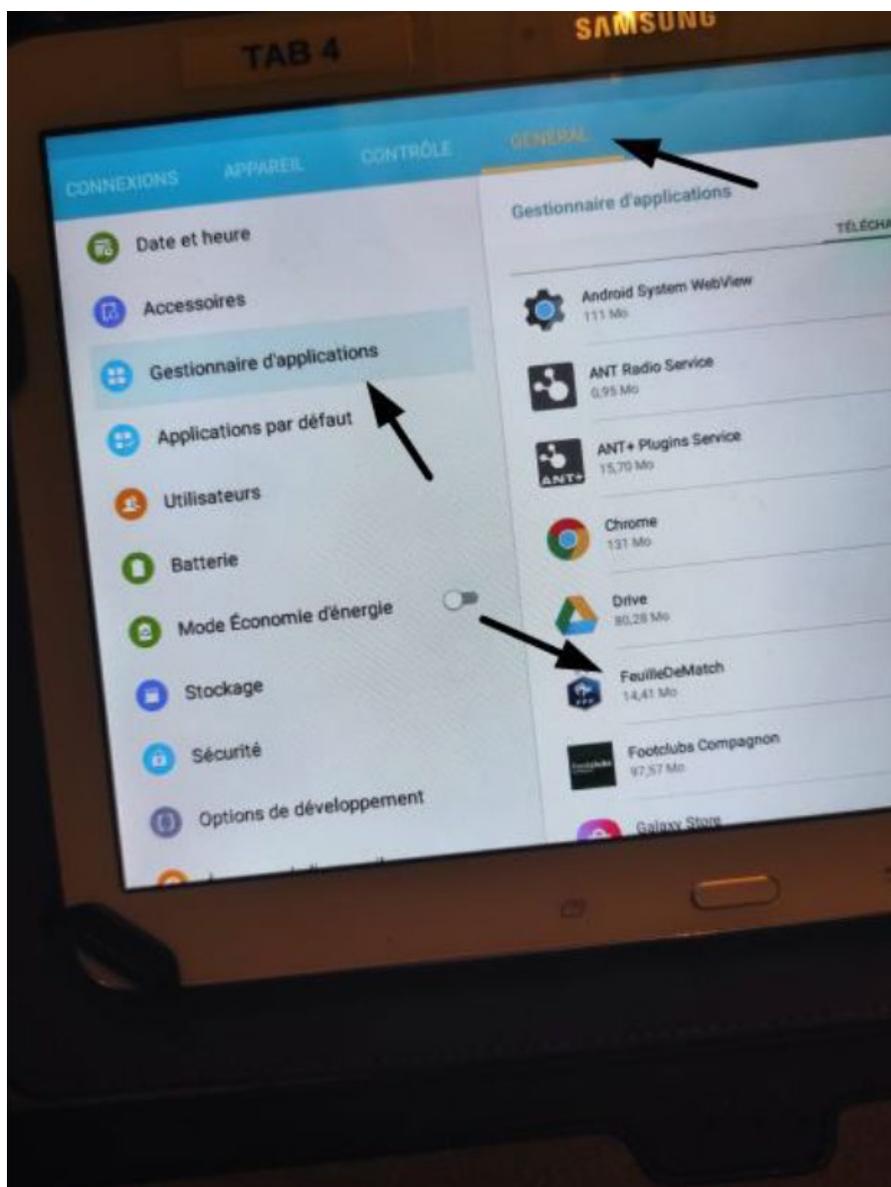
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

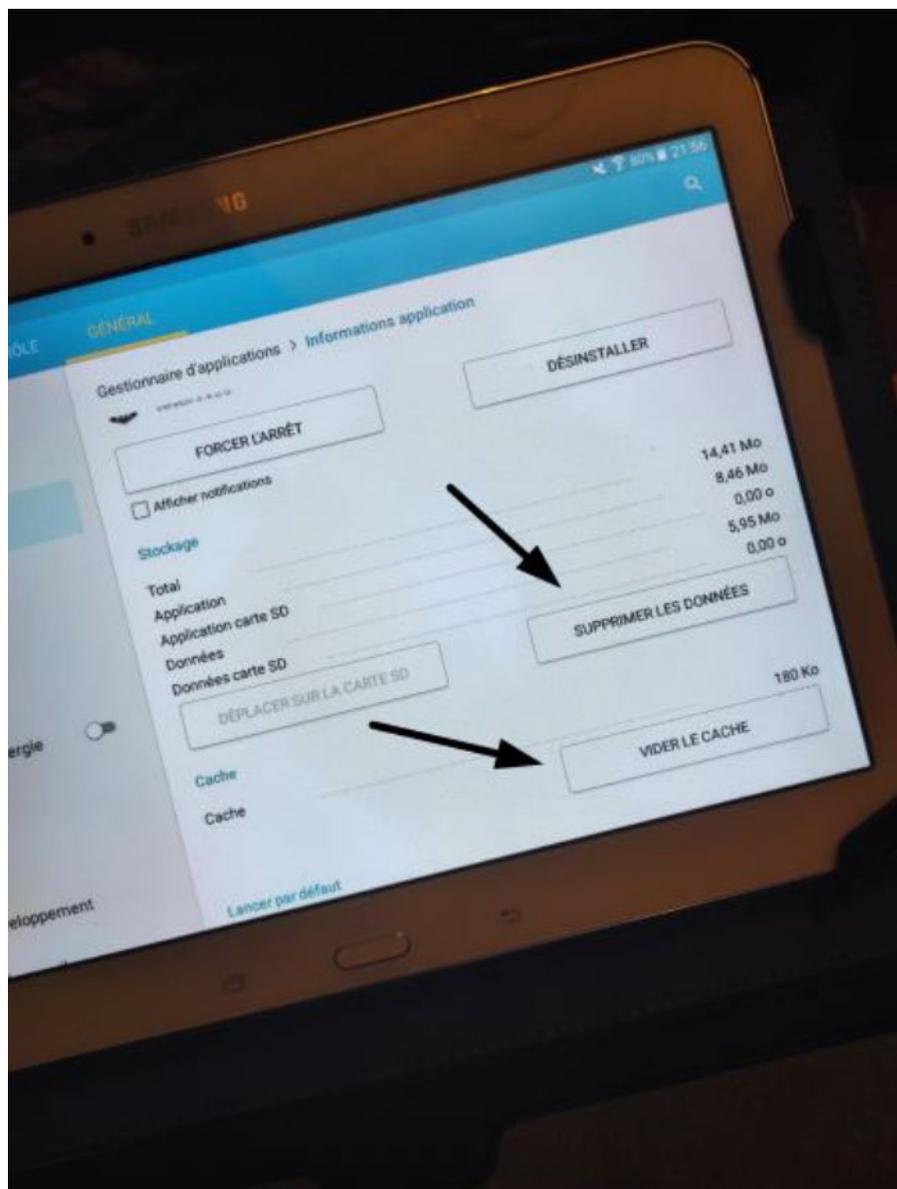
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T 2023

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 avril 2023



Opération bénévole du mois Saison 2022/2023 DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)

Nota Béné : Le « bénévole du mois » se distingue du « dirigeant méritant » par le fait qu’aucune ancienneté de licence dirigeant n’est demandée.

Seuls son travail et son implication en tant que bénévole sont évalués.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

Présents : MM. Febvay – Da Mata- Plassart.

Assiste : M. Letellier (Comité)

À TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)



CLASSEMENT

Ville de EAUBONNE : NNI 952030201

MM. LACOUR et PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 30 mars 2023 à 10h00, au Stade Paul NICOLAS, route de MARGENCY, pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de EAUBONNE : NNI 952030201

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 03 avril 2023 à 21h30, au Stade Paul NICOLAS, route de MARGENCY, pour classement de l'éclairage.

INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT : NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisée de la situation.

Ville de GOUSSAINVILLE : NNI 952800102 / 03

Un rapport de délégation nous indique que la zone technique des terrains synthétiques, n'est pas tracée. La municipalité a été avisée de la situation.

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955360301

Un rapport de délégation nous indique que la barre soutenant les filets à la base des buts côté vestiaires sont déseparés, n'est pas tracée. La municipalité a été avisée de la situation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 05 Avril 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontre du 15 Avril 2023

U14 D2

Match 24692933 : Fosses FU / Bezons USO

Déléguée Mme Béatrice Zami à la charge de Bezons USO

Rencontres du 16 Avril 2023

U18 D1

Match 24685202 : Cormeillais ACS / Argenteuil RC

Délégué M. Laurent Valette

Match 24685203 : Ermont AmS / St Leu FC

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685204 : Adamois OL / Bezons USO

Délégué M. Fabrice Gondel

Match 24685205 : Garges FCM / Franconville FC

Délégué M. Michel Bailliez

Match 24685206 : Sarcelles AAS / Villiers le Bel FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Seniors D1

Match 24615881: Champagne SFC / St Brice FC

Délégué M. Philippe Calvé

Match 24615883 : Goussainville FC / Ecoeu FC

Délégué M. Christian Febvay

Match 24615884: Persan US / Grosly FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24615886: St Leu FC / Osny FC

Délégué M. Gérard Alcan

Seniors D4

Match 24679329 : Eclair de Puiseux / Fosses FU

Délégué M. Christophe Gauvin à la charge des 2 clubs